

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 octobre septembre 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**14-10-06-3631 Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 octobre 2014 à 19 h 04.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du lundi 6 octobre 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2014 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2014;
- D) Période d'information du maire;
 - Résolutions d'appui de Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Hinchinbrooke – Remboursement de la TVQ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2014;
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Addenda no 1 au bail de Acier P.D.F. Inc.;
- 20.2 Approbation - Appel d'offres regroupé pour l'achat de sel à déglacage en vrac pour la saison 2014-2015;
- 20.3 Approbation - Fin d'entente avec Automobile Huntingdon Inc pour le terrain situé au 1, rue Dalhousie;
- 20.4 Approbation - Entente de location pour entreposage au 72, Dalhousie – Sylvie Bouchard;
- 20.5 Approbation - Entente de location pour entreposage au 4, rue Lorne - Solhydroc Inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Dépôt par la trésorière de la liste des propriétés ayant des taxes impayées antérieures à 2014;
- 30.2 Vente pour taxes - Ordre à la Greffière et mandat à la Trésorière;
- 30.3 Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 à l'entreprise Demvar inc.;

40 – RÉGLEMENTATION

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Démission de Michel Émond à titre d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration;
- 50.2 Approbation - Embauche de monsieur Alexandre Cyr au poste d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration ;
- 50.3 Autorisation – Nomination du responsable du traitement des eaux usées;
- 50.4 Approbation - Embauche de monsieur Luc Vaillancourt, au poste de chauffeur manœuvre pour le département des travaux publics et des infrastructures;
- 50.5 Approbation - Embauche de monsieur Alexandre L'Heureux, au poste de chauffeur manœuvre pour le département des travaux publics et des infrastructures;
- 50.6 Approbation – Comité sur l'équité salariale – Évaluation d'un poste de Directeur du traitement des eaux;

60. –VARIA

- 60.1** Demande de contribution – Opération Nez Rouge;
- 60.2** Demande au ministère des Transports – Sécuriser la traverse des piétons sur la rue Prince en face de la Caisse Desjardins;
- 60.3** Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Compressions à Postes Canada;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 :

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-10-06-3632 Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 octobre 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivant sont ajoutés :

- Autorisation de prendre des procédures envers la compagnie ferroviaire CSX;
- Autoriser la MRC du Haut-Saint-Laurent à procéder par appel d'offres pour le transbordement des déchets;
- Demande à la Sûreté du Québec d'augmenter la surveillance policière sur le territoire de la Ville de Huntingdon

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de septembre 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de septembre 2014 de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le directeur de la sécurité incendie étant en vacances, aucun rapport pour ce service n'est déposé.

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2014

Comptes à payer –Septembre 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2014

Dépenses d'investissement – Septembre 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de septembre 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La Ville a reçu des résolutions d'appui de Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Hinchinbrooke concernant le remboursement à 100% de la TVQ.
- Les membres du conseil ont l'intention de soumettre une candidature d'une personne de Huntingdon à l'Ordre nationale du Québec.
- Le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté un règlement modifiant le règlement pour le parc régional linéaire (piste cyclable).
- Le Pacte rural a accepté des projets pour 2015.
- La démolition d'une partie du bâtiment du 142 Route 202 est terminée. La décontamination est presque terminée.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Monsieur Harvey Davignon : Il affirme que l'inspecteur de la Ville a porté plainte à la Régie du logement et qu'il a maintenant du

trouble avec la Régie. Il dit au Conseil que l'inspecteur n'aurait pas dû se présenter à la Cour avec Marco Gauthier lors de l'audition de son dossier car ça coûte cher à la Ville d'envoyer deux employés à la cour.

Il dit que Marco Gauthier ne fait pas les réparations requises pour corriger le problème du joint de la conduite d'égout de son immeuble. Il affirme qu'une inspection par caméra de la conduite a permis de constater que le collet, au niveau du joint, serait installé à l'envers. Il déclare que son locataire met des essuie-tout bleus dans les toilettes, lesquels bloquent les égouts à cause du problème du joint.

Pour rediscuter de ce dossier, le maire lui demande de venir le rencontrer à l'Hôtel de Ville.

***M. Roger Girouard :** Il demande s'il peut soumissionner pour les travaux de construction d'un mûr sur une section d'un bâtiment industriel situé au 142, route 202. On lui répond que ce n'est pas la Ville mais plutôt la compagnie DEMVAR qui a procédé à des demandes de soumission.*

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 2 septembre 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-10-06-3634

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 11 septembre 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 septembre 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-10-06-3635

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 11 septembre 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 29 septembre 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 septembre 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-10-06-3636

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 septembre 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Addenda no 1 au bail de Acier P.D.F. Inc

Considérant que l'entreprise Acier P.D.F. Inc. loue de la Ville de Huntingdon des locaux situés au 142, Route 202 suite 202, d'une superficie approximative de 21 364 p.c., suivant les termes et conditions inscrits à son bail;

Considérant que l'entreprise désire augmenter leur superficie d'occupation par l'ajout d'un espace locatif d'environ 9 726 p², et ce, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

14-10-06-3637

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'addenda no 1 au contrat de bail avec l'entreprise Acier P.D.F.

Adopté

Appel d'offres regroupé pour l'achat de sel à déglacement en vrac pour la saison 2014-2015

Considérant que la Ville de Huntingdon adhère au Regroupement des Municipalités du Sud-Ouest du Québec, pour faire partie de l'appel d'offres regroupé pour l'achat de sel de déglacement pour la saison 2014-2015 afin de bénéficier d'importantes économies;

Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a préparé, pour le Regroupement des Municipalités du Sud-Ouest du Québec, un document d'appel d'offres pour demander des soumissions par voie d'invitation publique (SEAO) pour un achat regroupé de sel à déglacement en vrac réparti et livré périodiquement selon la demande de chacune des municipalités ;

Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a procédé à l'ouverture des soumissions tenue le lundi 8 septembre 2014 et que cinq (5) offres ont été déposées;

Soumissionnaires	Coût de la tonne métrique livrée aux entrepôts des villes (excluant les taxes)
Sel Warwick	105,00 \$
Sifto Canada	85,97 \$
Sel Windsor	89,69 \$
Technologie de dégivrage Cargill	86,54 \$
Sel du Nord Inc.	105,50 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Sifto Canada qui a présenté une offre au montant de 85,97\$ la tonne métrique livrée au point de dépôt de la Ville, plus les taxes applicables.

14-10-06-3638

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte l'offre déposée par Sifto Canada au montant de 85,97\$ la tonne métrique livrée au point de dépôt de la Ville (52, rue King Huntingdon), plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document donnant suite à la résolution en lien au présent appel d'offres.

Adopté

Fin d'entente avec Automobile Huntingdon Inc pour le terrain situé au 1, rue Dalhousie

Considérant que l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et Automobile Huntingdon Inc. pour l'usage public du stationnement situé au 1, rue Dalhousie, connu et désigné comme étant le lot 4 240 377 prend fin le 15 octobre 2014;

Considérant que le stationnement sur rue est maintenant autorisé sur la rue Dalhousie;

14-10-06-3639

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal met fin à l'entente avec Automobile Huntingdon Inc. pour l'usage public du stationnement situé au 1, rue Dalhousie, connu et désigné comme étant le lot 4 240 377.

Adopté

Entente de location pour entreposage au 72, Dalhousie – Sylvie Bouchard

Considérant que madame Sylvie Bouchard, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 200 pieds carrés situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à Huntingdon;

Considérant qu'il s'agit d'une location d'une durée de trente (30) jours renouvelable automatiquement aux mêmes conditions;

14-10-06-3640

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec madame Sylvie Bouchard, pour la location d'un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 200 pieds carrés situé dans l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

Entente de location pour entreposage au 4, rue Lorne - Solhydroc Inc.

Considérant que Solhydroc Inc, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 2 000 pieds carrés situé dans l'immeuble industriel du 4 rue Lorne, Huntingdon ;

Considérant qu'il s'agit d'un emplacement commun et que le bail est d'une durée de trente (30) jours renouvelable automatiquement aux mêmes conditions.

14-10-06-3641

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec l'entreprise Solhydroc Inc., pour la location d'un espace d'entreposage dans les locaux situés au 4, rue Lorne à Huntingdon, d'une superficie approximative de 2 000 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

Autoriser la MRC du Haut-Saint-Laurent à procéder par appel d'offres pour le transbordement des déchets

Considérant que le contrat entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la compagnie Waste Management concernant le transbordement des déchets prend fin en décembre 2014;

Considérant que la Ville de Huntingdon est responsable de la collecte et le transport des déchets sur son territoire, mais souhaite explorer les prix du marché de transbordement de déchets conjointement avec la MRC;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la MRC de gérer les bilans des matières résiduelles afin de tenir compte de l'atteinte des objectifs imposés par son Plan de gestion des matières résiduelles;

14-10-06-3642

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à réaliser un appel de soumission pour trouver un poste de

transbordement afin d'y acheminer les déchets des municipalités de son territoire.

Adopté

30. – Administration & Finances

Dépôt par la trésorière de la liste des propriétés ayant des taxes impayées antérieures à 2014

La trésorière dépose la liste indiquant les immeubles pour lesquels les taxes imposées antérieurement à 2014 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, mais dont le solde est supérieur à 10 \$.

Vente pour taxes - Ordre à la greffière et mandat à la trésorière

Considérant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* lesquels prévoient les règles de vente de certains immeubles pour défaut du paiement des taxes municipales ;

Considérant la liste déposée par la trésorière, des immeubles sur lesquels les taxes imposées, antérieurement à l'année 2014, n'ont pas été payées, en tout ou en partie, mais dont le solde est supérieur à 10\$;

14-10-06-3643

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité

D'ordonner à la greffière de la Ville, Madame Denyse Jeanneau, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées, antérieurement à l'année 2014, n'ont pas été payées, en tout ou en partie mais dont le solde est supérieur à 10\$, à l'enchère publique qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2014 à 11h00 dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

D'autoriser la trésorière à facturer les frais suivants :

- 200,00\$ de frais d'administration pour chaque immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes, et ce, au moment de l'expédition du 1^{er} avis.
- Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- Les taxes municipales et les intérêts impayés
- Les taxes scolaires et les intérêts impayés
- Les frais de publication de l'avis dans le journal
- Les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé
- Les frais de recherche de titre de propriété

- Les frais d'inscription au Bureau de la publicité de droits
- Les frais de radiation au Bureau de la publicité des droits
- Les frais du Bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation;
- Les droits et honoraires au ministre des Finances représentant 3% du prix de la vente;
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues à la date de la vente auront été payées avant l'adjudication.

D'autoriser madame Johanne Hébert, trésorière, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Huntingdon les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes impayées qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2014 à 11h00 sans, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, le tout conformément à l'article 536, de la *Loi sur les cités et villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

Adopté

Autorisation de paiement du décompte progressif no 1 à la firme Demvar Inc.

Considérant les travaux réalisés à ce jour par l'entrepreneur Demvar inc. pour le projet de réhabilitation environnementale du 142, Route 202 en marge du règlement numéro 837-2012 et de la subvention Climat-sol;

Considérant la demande de paiement du décompte no 1 au montant de 156 360,76 \$ (incluant les taxes);

14-10-06-3644

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser le paiement du décompte no 1 au montant de 140 724,68 \$ (incluant les taxes) à la compagnie Demvar inc., représentant le coût des travaux réalisés à ce jour, diminué d'une retenue de 10 % payable lors de l'acceptation provisoire et définitive des travaux.

Adopté

40 – Réglementation

50. –Nomination & Gestion du personnel

Démission de Michel Émond au poste d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration

Considérant que monsieur Michel Émond était à l'emploi de la Ville de Huntingdon à titre de salarié temporaire sur appel au département de l'usine de filtration et d'épuration;

Considérant que monsieur Émond a remis sa démission le 29 septembre 2014;

14-10-06-3645

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Michel Émond à titre de salarié temporaire sur appel au département de l'usine de filtration et d'épuration.

Que la fin d'emploi de monsieur Émond soit effective en date du 29 septembre 2014.

Adopté

Embauche de monsieur Alexandre Cyr au poste d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration

Considérant que le poste d'opérateur à l'épuration des eaux usées sera vacant lors du départ pour la retraite de monsieur Robert Hart;

Considérant que la Ville de Huntingdon et le syndicat des travailleurs de la Ville (CSN) ont convenu, par la lettre d'entente no. 2013-05, de modifier les fonctions du poste actuel d'opérateur à l'épuration afin de pouvoir fusionner les tâches du département de la filtration avec celui de l'épuration;

Considérant que monsieur Alexandre Cyr, a déposé sa candidature au poste permanent à temps partiel de 25 heures semaines d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration;

Considérant que monsieur Martin Forget, responsable de l'usine de filtration, recommande sa candidature ;

14-10-06-3646

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Alexandre Cyr, au poste permanent à temps partiel de 25 heures semaines d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration, selon les conditions prévues à la lettre d'entente no 2013-05 et à la convention collective de travail de la Ville de Huntingdon.

Que l'embauche soit effective 30 jours avant le départ pour la retraite de monsieur Robert Hart, et ce, dans le but de permettre l'entraînement du nouveau salarié.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

Nomination du responsable du département du traitement des eaux usées

Considérant que l'article 23.02 de la convention collective prévoit qu'en l'absence d'un directeur de service, le Conseil nomme un

responsable du département lequel reçoit une prime d'inconvénient pour ses responsabilités additionnelles et sa disponibilité;

Considérant que l'opérateur à l'usine d'épuration des eaux usées, monsieur Robert Hart, assurait la responsabilité du département du traitement des eaux usées;

Considérant le départ prochain de monsieur Robert Hart à la retraite;

Considérant qu'en cas d'absence et de congés de monsieur Hart, monsieur Martin Forget assume déjà la responsabilité du département du traitement des eaux usées;

14-10-06-3647

Il est proposé par monsieur Howard Welburn

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la nomination de monsieur Martin Forget à titre de responsable du traitement des eaux usées à compter du 6 octobre 2014 et qu'il lui soit versé la prime d'inconvénient pour ses responsabilités additionnelles et sa disponibilité, et ce, tel que prévue à l'article 23.02 de la convention collective.

Et que, par conséquent, il est convenu de mettre fin au versement de la prime de responsabilité additionnelle et de disponibilité versée à monsieur Robert Hart à compter du 5 octobre 2014 lequel dorénavant relèvera de monsieur Martin Forget.

Adopté

Embauche de monsieur Luc Vaillancourt, au poste de chauffeur manœuvre pour le département des travaux publics et des infrastructures

Considérant que d'un commun accord avec le Syndicat des employés, la Ville a aboli les postes de manœuvre et de chauffeurs afin de créer deux postes de chauffeur-manœuvre;

Considérant que le 8 septembre 2014, la Ville a procédé à l'affichage de ces deux postes de chauffeur-manœuvre permanent à temps plein;

Considérant que deux personnes se sont portées candidates à ces postes et que celles-ci répondaient aux critères requis;

Considérant que le candidat Luc Vaillancourt occupe le poste de chauffeur manœuvre à temps plein d'une durée de deux ans pour le département des travaux publics et des infrastructures de la Ville depuis avril 2012;

14-10-06-3648

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Luc Vaillancourt, au poste de chauffeur manœuvre permanent à temps plein pour le département des travaux publics et des infrastructures selon les conditions prévues à la convention collective.

Que l'embauche soit effective en date du 6 octobre 2014.

Adopté

Embauche de monsieur Alexandre L'Heureux, au poste de chauffeur manœuvre pour le département des travaux publics et des infrastructures

Considérant que d'un commun accord avec le Syndicat des employés, la Ville a aboli les postes de manœuvre et de chauffeurs afin de créer deux postes de chauffeur-manœuvre;

Considérant que le 8 septembre 2014, la Ville a procédé à l'affichage de ces deux postes de chauffeur-manœuvre permanent à temps plein;

Considérant que deux personnes se sont portées candidates à ces postes et que celles-ci répondaient aux critères requis;

Considérant que le candidat Alexandre L'Heureux est à l'emploi de la Ville à titre de manœuvre temporaire au département des travaux publics et des infrastructures, depuis juin 2013;

14-10-06-3649

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Alexandre L'Heureux, au poste de chauffeur manœuvre permanent à temps plein pour le département des travaux publics et des infrastructures selon les conditions prévues à la convention collective.

Que l'embauche soit effective en date du 6 octobre 2014.

Adopté

Comité de l'équité salariale – Mandat d'évaluation d'un poste de directeur du traitement des eaux

Considérant que d'un commun accord avec le Syndicat des employés, la Ville mis en place un comité conjoint de l'équité salarial;

Considérant que la Ville juge opportun d'évaluer l'emploi d'un directeur du traitement des eaux comparativement au double emploi de monsieur Martin Forget à titre de responsable du traitement des eaux usées et de responsable de l'usine de filtration;

14-10-06-3650

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate le comité de l'équité salariale pour la réalisation d'une évaluation d'un poste de directeur du traitement des eaux comparativement au double emploi de responsable du traitement des eaux usées et de responsable de l'usine de filtration.

Que le salarié soit rencontré par le comité afin de répondre à toutes questions visant la réalisation de ce mandat, et que, par la suite, le

comité présentera aux membres du Conseil municipal leurs recommandations.

Adopté

60. –Autres

Demande de contribution – Opération Nez Rouge

Considérant que les activités d’Opération Nez Rouge auront lieu du 5 au 31 décembre 2014 dans la Ville de Huntingdon;

Considérant que la Fondation Tournesol est maître d’œuvre d’Opération Nez Rouge couvrant le territoire de la Ville de Huntingdon et demande un appui financier afin d’assurer la pérennité d’un service de raccompagnement offert à la communauté;

14-10-06-3651

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l’unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge pour leurs activités au cours du mois de décembre 2014.

Que la dépense soit financée à même un transfert budgétaire du poste 02 11010 346 – Dépense congrès du Conseil.

Adopté

Demande au ministère des Transports –traverse piétonnière sur la rue Prince

Considérant que les usagers de la Caisse Desjardins utilisent le stationnement situé sur l’autre côté de la rue Prince;

Considérant qu’il s’agit d’une situation pouvant compromettre la sécurité des piétons du fait qu’il s’agit d’une rue de juridiction provinciale permettant entre autres la circulation des véhicules lourds;

14-10-06-3652

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l’unanimité :**

Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports de permettre l’aménagement d’une traverse piétonnière d’ordre prioritaire sur la chaussée de la rue Prince entre la Caisse Desjardins et le stationnement municipal.

Adopté

Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Compressions à Postes Canada

Considérant que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs

postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Considérant que Poste Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Considérant que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Considérant que Poste Canada assure un service public qui doit être préservé;

14-10-06-3653

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Que la Ville de Huntingdon demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

M. Howard Welburn: Il mentionne qu'il y a beaucoup d'accès de vitesse sur la rue Châteauguay durant l'heure du dîner, entre le Couche-Tard (rue F.-Cleyn) et le pont Henderson. De plus, les automobilistes ne respectent pas la zone scolaire à l'école Notre-Dame. Il mentionne qu'il devrait avoir davantage de surveillance policière à ces endroits et qu'une demande soit faite à cet effet auprès de la Sûreté du Québec.

Demande à la Sûreté du Québec d'augmenter la surveillance policière sur le territoire de la Ville de Huntingdon

Considérant que durant l'heure du dîner, les automobilistes ne respectent pas les limites de vitesse sur la rue Châteauguay, entre le commerce Couche-Tard (rue F.-Cleyn) et le pont Henderson alors qu'il y a beaucoup de piétons et d'écoliers qui circulent à pieds durant cette période;

Considérant que la direction de l'école Notre-Dame a manifesté son inquiétude face au non-respect des limites de vitesse dans la zone scolaire de la part des automobilistes ;

Considérant qu'il est fréquemment observé que des véhicules ne s'arrêtent pas lorsque les feux intermittents rouges et le panneau d'arrêt des autobus sont activés;

Considérant que la sécurité de nos jeunes écoliers est ainsi compromise;

14-10-06-3654

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec d'accroître la surveillance policière sur la rue Châteauguay, entre le commerce Couche-Tard (rue F.-Cleyn) et le pont Henderson, sur l'heure du dîner de 11 h à 13h ainsi que dans le secteur de l'école Notre-Dame, située sur la rue York, afin d'assurer la sécurité des enfants.

Adopté

M. Denis St-Cyr : Lors de la dernière réunion de l'Office municipale d'habitation de Huntingdon, un plan d'action préparé avec le directeur, M. Schmid, a été accepté. M. St-Cyr remercie les employés du département des travaux publics de la ville qui ont creusé sur le terrain de l'OMH afin de trouver la conduite d'eau potable.

La décision du ministre des Transports est attendue pour le mois de novembre quant au retrait de la Ville de l'entente du CIT du Haut-St-Laurent. Les Autobus Dufresne accorde au CIT du Haut-St-Laurent une année de plus pour faire un devis convenable.

M. Rémi Robidoux : Il a assisté à une rencontre du comité de l'aréna. Le comité travaille sur une entente de constitution. La Sûreté du Québec lui donne les statistiques, soit le nombre de constats d'infraction, les problèmes rencontrés sur le territoire de la Ville, etc...

Mme Marielle Duhème : L'immeuble Les Habitations les Tisserandes est maintenant ouvert. Des locataires occupent présentement les appartements. Elle remercie le département des travaux publics de la Ville pour les travaux d'asphaltage effectués en face de l'immeuble des Tisserandes. Elle avise les citoyens que le tuyau d'égout de son immeuble est brisé et que les travaux de creusage sur sa partie de terrain seront sous sa responsabilité. La partie des travaux sur l'emprise de la Ville sera fait par le département des travaux public.

M. André Brunette : Le nouveau site internet de la Ville devrait être en fonction d'ici 15 jours. Plusieurs informations seront sur le site. Le conseiller Florent Ricard représentera le maire lors du souper annuel du Jour du Souvenir le 8 novembre prochain. La Ville déposera une couronne florale près du cénotaphe au parc Prince-Arthur lors de la célébration.

Levée de la séance

14-10-06-3655

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 35.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière